

Mémento pour la transposition des numéros de méthode RME/ASCA au tarif 590

N° RME	N° ASCA	T590	Libellé de la position tarifaire (590)
184 / 231 / 2311	542 / 803	1024	Thérapie par le mouvement (intégrat./cliniq.), par période de 5 minutes
183 / 184 / 231 / 2311	542 / 803	1108	Thérapie par la danse, par période de 5 minutes
89 / 231* / 410 / 4101	187 / 249 / 803*	1055	Eurythmie thérapeutique, par période de 5 minutes
58 / 232 / 2321	804	1201	Thérapie par le drame, par période de 5 minutes
177 / 232* / 2321*	256 / 249 / 804*	1202	Art de parole thérapeutique, par période de 5 minutes
158 / 232* / 2321*	572 / 804*	1091	Thérapie de théâtre de marionnettes, par période de 5 minutes
148 / 234 / 2341	249 / 255 / 802	1131	Thérapie à médiation plastique, par période de 5 minutes
114 / 115 / 234 / 2341	204 / 249 / 251 / 802	1068	Thérapie par la peinture, par période de 5 minutes
97 / 235 / 2351	805	1132	Thérapie intermédiaire, par période de 5 minutes
127 / 128 / 233 / 2331	548 / 252 / 801 / 249	1072	Musicothérapie, par période de 5 minutes
Toutes les méthodes		1200	anamnèse / bilan / diagnostic / constatations médicales, par période de 5 minutes
Toutes les méthodes		1250	consultation manquée
Toutes les méthodes		1251	supplément nuit, dimanche et jour fériés
Toutes les méthodes		1252	supplément consultation extraordinaire dans des situations aiguës
Toutes les méthodes		1253	rapport formalisé
Toutes les méthodes		1254	rapport non formalisé

Marche-à-suivre

Vous souhaitez émettre des factures au moyen du nouveau formulaire de facturation avec le tarif 590 et ne savez pas quel chiffre tarifaire vous devez appliquer

1. Reprenez les méthodes thérapeutiques pour lesquelles vous êtes reconnu-e auprès de l'ASCA et du RME (indiqués sur votre attestation de reconnaissance annuelle).
2. Vous repérez votre(s) numéro(s) de méthode dans le tableau ci-dessus et voyez la position tarifaire que vous pouvez appliquer. Par exemple, vous êtes reconnu-e pour les méthodes RME 114 et 234. Vous avez donc la possibilité d'appliquer les positions tarifaires 1068 (thérapie par la peinture) et 1131 (thérapie à médiation plastique). Attribuez en fonction de votre travail avec votre client-e, p.ex. 30 min. avec la position tarifaire 1068 et 30 minutes avec la position tarifaire 1131.
3. Les numéros de méthode sans étoile **sont suffisants** pour l'attribution de la position tarifaire correspondante.
4. Les numéros de méthodes avec * décrivent des traitements : 1091 *thérapie de théâtre de marionnettes* / 1055 *eurythmie thérapeutique* / 1202 *art de parole thérapeutique* ne peuvent être attribués **que conjointement** avec une reconnaissance supplémentaire correspondante de la méthode, même si vous êtes en possession d'un Diplôme fédéral dans la spécialisation (combinaison, voir tableau).
5. Dans la majorité des cas les art-thérapeutes ne travaillent qu'avec une méthode. Il suffit donc, par exemple de cocher 12x la position tarifaire concernée pour 60 minutes de thérapie.
6. La position tarifaire 1200 est prévue spécifiquement pour les anamnèses et bilans approfondis.
7. Les positions tarifaires 1200 – 1254 concerne les frais supplémentaires pour les efforts extraordinaires comme p.ex. rapport. Il n'y a pas de garantie, que ces prestations seront remboursées, sauf les rapports demandés par les assurances maladies.

Formulaire Tarif 590 – Les cases rouges sont obligatoires

2.2.1 Indications sur l'émetteur de la facture et le fournisseur de prestations

Vous saisissez ici vos indications en tant que thérapeute : le no RCC, nom, adresse, NPA, localité sont des champs obligatoires. Si l'émetteur de la facture et le fournisseur de prestations sont identiques (p.ex : cabinet individuel) en cliquant sur le bouton «c» les indications sur l'émetteur de la facture peuvent être copiées dans les champs-Fournisseurs de prestations

2.7 Informations sur le paiement

Vous saisissez ici vos indications pour le paiement de la facture.

IBAN	Dans le champ IBAN, vous saisissez vos coordonnées bancaires pour le paiement
Monnaie	CHF est enregistré sous Monnaie.
Acompte	Un acompte échu peut être saisi.
Délai de paiement	Vous indiquez ici votre délai de paiement (le délai prédéfini peut être modifié).
TVA	Vous indiquez ici votre numéro TVA.
No de compte	Indications de compte, important en particulier pour la génération d'un no BVR.

2.8 Clôture

Pour terminer, la facture est enregistrée et imprimée en cliquant sur les champs correspondants dans l'en-tête. La facture ne peut plus être modifiée après l'impression. Pour des questions de prévention de la fraude, un code de matrice 2D est automatiquement généré et imprimé sur la facture. Si une erreur est détectée seulement après l'impression, l'erreur sera corrigée, la facture est réimprimée et vous devez détruire la facture erronée.

Loi	Le champ <i>Loi</i> est configuré sur LCA (loi sur le contrat d'assurance) mais peut être modifié (p.ex. : en présence d'une garantie de prise en charge des coûts d'une assurance).
Date du cas	En cas de traitement d'un accident, on saisit la date de l'accident.
Champ d'adresse à droite	Dans le <i>champ d'adresse</i> avec clic sur on peut copier simplement l'adresse déjà saisie du client ou d'un autre destinataire, p.ex. le représentant légal d'un client.
Copie	Si le client ne souhaite pas de copie de la facture, sélectionnez dans la barre déroulante <i>Copie</i> „Non“ (1 ex. est imprimé).
Date GaPa/No	Garantie de prise en charge (GaPa) : <i>Date GaPa/No</i> est saisi lorsque vous disposez d'une GaPa écrite de l'assurance.
Genre de remboursement	TG est mis pour Tiers Garant (remboursement par l'assureur au client). TP est mis pour Tiers Payant (paiement direct par l'assureur au fournisseur de prestation). Les déroulements TP sont devenus rares vu qu'ils supposent des contrats avec des thérapeutes. La facture est acquittée par le client et envoyée à l'assurance-maladie pour remboursement.
Traitement	<i>Traitement du - au</i> est automatiquement déterminé sur la base des lignes de la facture (première et dernière lignes).
Motif du traitement	Le genre de sinistre doit être indiqué (maladie, accident, prévention, grossesse, infirmité congénitale (AI)).
No/nom	Le <i>No/Nom de l'entreprise</i> est le nom du cabinet.
No de facutre	Le <i>no de facture</i> est automatiquement généré.

2.2.3 Médecin référent (mandataire)

Pour les thérapies prescrites, nous vous recommandons de saisir le médecin sous *Mandataire*.

2.4 Thérapie

Comme *Thérapie*, il convient de sélectionner *Thérapie individuelle* ou *Thérapie de groupe*.

VPT : La valeur du point tarifaire est placée sur 1 et ne peut être modifiée.

TVA : Dans le champ *TVA* veuillez indiquer si vous êtes soumis à la TVA ou pas. En fonction de cette indication, un taux de TVA s'affiche ou non dans les différentes positions de la facture. Prière d'adapter le taux TVA correct pour chaque position de prestation.

2.5 Remarques

Sous *Remarques*, il est possible d'indiquer si un traitement est achevé ou le nombre approximatif de traitements encore prévus. Il est en outre possible d'insérer d'autres remarques importantes pour l'assurance.

2.6 Saisir des prestations

Les prestations sont saisies dans la ligne de facture. Une ligne de facture se compose de la date, du tarif, chiffre tarifaire, nombre, prix (par nombre) et de la valeur du point tarifaire (VPT). Le montant est automatiquement calculé à partir du nombre, du prix et de la valeur du point tarifaire. Il est important que vous réduisiez votre taux horaire en intervalles de 5 minutes. Le prix par unité de 5 minutes correspond p. ex. pour un taux horaire de CHF 120.- par heure, à CHF 10.- pro 5 min. Avec le nombre, vous indiquez le temps pendant lequel le traitement a eu lieu avec le chiffre tarifaire correspondant. Les intervalles de 5 minutes entamés peuvent être arrondis, p. ex. 43 minutes = 45 minutes.

Diagnostics

Cette case ne doit pas être remplie. Si vous avez une diagnose d'un médecin, il est jugeable de l'utiliser. Les art-thérapeutes n'ont pas le droit de faire un diagnostic. Si vous faite une appréciation art-thérapeutique, vous pouvez la mettre ici. Pensez, que vous transmettez avec cette case des informations confidentielles !

Mémento pour la transposition des numéros de méthode RME/ASCA au tarif 590

N° RME	N° ASCA	T 590	Libellé de la position tarifaire (590)
184 / 231	542 / 803	1024	Thérapie par le mouvement (intégrat./cliniq.), par période de 5 minutes
183 / 184 / 231	542 / 803	1108	Thérapie par la danse, par période de 5 minutes
89 / 231*	187 / 249 / 803*	1055	Eurythmie thérapeutique, par période de 5 minutes
58 / 232	804	1201	Thérapie par le drame, par période de 5 minutes
177 / 232*	256 / 249 / 804*	1202	Art de parole thérapeutique, par période de 5 minutes
158 / 232*	572 / 804*	1091	Thérapie de théâtre de marionnettes, par période de 5 minutes
148 / 234	249 / 255 / 802	1131	Thérapie à médiation plastique, par période de 5 minutes
114 / 115 / 234	204 / 249 / 251 / 802	1068	Thérapie par la peinture, par période de 5 minutes
97 / 235	805	1132	Thérapie intermédiaire, par période de 5 minutes
127 / 128 / 233	548 / 252 / 801 / 249	1072	Musicothérapie, par période de 5 minutes
Toutes les méthodes		1200	Anamnèse/bilan/diagnostic/constatations médicales, par pér. de 5 min.
Toutes les méthodes		1250	Consultation manquée
Toutes les méthodes		1251	Supplément nuit, dimanche et jour fériés
Toutes les méthodes		1252	Supplément consultation extraordinaire dans des situations aiguës
Toutes les méthodes		1253	Rapport formalisé
Toutes les méthodes		1254	Rapport non formalisé

Questions

En cas de questions concernant le T590, veuillez-vous adresser à l'adresse ci-dessous.